**CONVENTION DE STAGE INTRA CURSUS DU MASTER EN SOCIOECONOMIE**

**entre**

nom de l’entreprise/l’organisme, adresse, représentée par prénom, nom du représentant et/ou du tuteur

**(ci-après : l’entreprise/l’organisme)**

**et**

prénom, nom, adresse,

**(ci-après : le stagiaire)**

1. **BUTS DU STAGE**
   1. Le stage s’inscrit dans le cadre du projet professionnel du stagiaire.

Il lui permettra notamment d’acquérir une expérience professionnelle en lien avec les connaissances acquises pendant son cursus académique au sein du Master en socioéconomie de l’Université de Genève.

* 1. Le stage doit viser à augmenter l’employabilité future du stagiaire en démontrant un caractère formateur avéré par les tâches et responsabilités confiées.
  2. À cette fin, au terme du stage, le stagiaire recevra de l’entreprise/l’organisme une attestation de stage indiquant sa durée, ainsi qu’une description des tâches effectuées. L’entreprise/l’organisme se réserve la possibilité d’indiquer une évaluation de la qualité de la contribution du stagiaire.

1. **MODALITÉS DU STAGE**

**2.1.** La durée du stage ne peut, dans tous les cas, excéder 6 mois au maximum.

**2.2.** Le stage a lieu du ……/……/……..… au ……/……/……..… à raison de (…) heures hebdomadaires.

**2.3.** Le lieu du stage est

……………………………………………………………………………………………

**2.4.** Les objectifs à atteindre par le stagiaire d’ici la fin du stage sont les suivants :

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

**2.5.** Les activités attendues du stagiaire afin d’y parvenir seront les suivantes :

…………….………………………………………………………………..….…………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

1. **DEVOIRS ET PRESTATIONS DES PARTIES**

**3.1. L’entreprise/l’organisme**

L’entreprise/l’organisme accueille le stagiaire et lui donne les moyens de réussir sa mission, notamment en :

- désignant en son sein M/Mme (…) comme tuteur compétent et expérimenté chargé de guider et de conseiller le stagiaire ;

- informant le stagiaire sur les objectifs que celui-ci doit atteindre ;

- mettant à sa disposition les outils nécessaires à la réussite de sa tâche ;

- établissant une attestation de stage à la fin de celui-ci ;

- obtenant une autorisation de travail si le stagiaire est étranger.

**3.2. Le stagiaire**

Le stagiaire s’engage à :

- accomplir les tâches qui lui sont confiées par l’entreprise/l’organisme avec soin et à hauteur de ses compétences ;

- se conformer aux règles et directives internes de l’entreprise/l’organisme ;

- observer un devoir de diligence et de discrétion à l’égard de l’entreprise/l’organisme en respectant notamment une obligation de confidentialité définie par celle-ci/celui-ci ;

- remettre une attestation d’immatriculation de l’Université de Genève avant le début de son stage, sur demande de l’entreprise/l’organisme.

1. **RÉMUNÉRATION**

**4.1.** Le stage n’est pas rémunéré. / Le stage est rémunéré selon les modalités suivantes :

……………………………………………………………………………………………

**4.2.** Lorsque le stage est rémunéré, la rémunération est soumise aux charges sociales usuelles conformément à la législation en vigueur (cf. 6.1.).

1. **VACANCES**
   1. Le stagiaire a droit à 5 semaines de vacances fixés proportionnellement à la durée du stage en conformité à la législation applicable.
2. **ASSURANCES ET CHARGES SOCIALES**
   1. L’employeur/l’organisme est tenu de respecter les obligations qui lui incombent en matière d’assurances et de charges sociales1.
   2. L’employeur/l’organisme s’engage à annoncer le stagiaire à son assurance accident2.
   3. Le stagiaire prend les mesures nécessaires pour être couvert durant son stage par une assurance maladie et souscrit aussi une assurance garantissant sa propre responsabilité vis-à-vis de l’employeur/l’organisme.
   4. La responsabilité de l’Université de Genève ne pourrait en aucun cas être engagée pour des événements survenus dans le cadre du présent stage, étant entendu que celui-ci relève d’une relation entre l’employeur/l’organisme et le stagiaire exclusivement.
3. **VALIDITÉ DE LA CONVENTION**
   1. Par la signature de la présente convention, l’Université de Genève atteste du caractère formateur du stage proposé en lien avec les études du stagiaire.
   2. Cette évaluation par l’institution académique est réalisée sur la base des informations soumises au travers du présent document et de possibles prises d’information complémentaires auprès de l’employeur/l’organisme et/ou du stagiaire.
   3. L’employeur/l’organisme et le stagiaire confirment par leur signature l’exactitude des renseignements communiqués à l’institution dans le cadre de l’établissement de la présente convention.
   4. L’employeur/l’organisme et le stagiaire s’engagent à informer sans délai l’institution si des modifications devaient survenir avant ou pendant le stage qui seraient de nature à remettre en cause sa validité (notamment la durée, la rémunération, les buts ou les tâches et responsabilités confiées).
   5. L’employeur/l’organisme comprend explicitement qu’en cas de non-validité de la présente convention (par suite d’informations erronées par exemple), les rapports de travail avec le stagiaire sont entièrement régis par le droit en vigueur (Art. 319 CO et suivants).
   6. L’employeur/l’organisme étant soumis à de possibles contrôles de la part des autorités cantonales en matière de relation de travail. Il lui appartient exclusivement de répondre des conditions de travail du stagiaire.

1 En droit suisse, l’entreprise/l’organisme doit notamment déduire de la rémunération les cotisations AVS/AI/APG, chômage et assurance maternité.

2 Elle//il est tenu(e) de couvrir le stagiaire contre les accidents que le stage soit ou non rémunéré.

1. **DROIT APPLICABLE ET FOR**
   1. Le for est à Genève (Suisse).

Pour L’employeur/l’organisme Pour le Master en Socioéconomie

……………………………………. …………………………………….

Le ……/……/……..… Le ……/……/……..…

Le stagiaire

…………………………………….

Le ……/……/……..…

***N.B*** *: Cette convention de stage intra cursus est donnée à titre d’exemple, les parties rédigées en bleu peuvent être adaptées, modifiées, voire supprimées.*